



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 121587

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'incitation à l'embauche de travailleurs handicapés dans les collectivités locales. En effet, après le vote de la loi Handicap du 11 février 2005, de nombreux maires sont contactés par leurs administrés pour obtenir un emploi au sein des services municipaux, suite à des envois d'informations de leurs associations. Cette situation laisse ces élus locaux dans une certaine expectative quant à la politique à mener dans leurs services, pour être tout autant en conformité avec la législation et leur volonté parallèle de solidarité. Il conviendrait donc de les sensibiliser et de les éclairer par une action soutenue d'information sur ce dossier dans ces tout prochains mois. Il lui demande donc quelle action il compte mener, avec son collègue chargé des collectivités locales, pour informer ces maires.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121587

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3254